

**DOSSIER D'INSCRIPTION À
L'INSTITUT D'ÉTUDES JUDICIAIRES D'ANGERS**
(Date limite d'inscription : 31 décembre 2025)

Préparation CRFPA ☐

Préparation ENM ☐

Nom :

Prénoms :

Date de naissance : |____| |____| |____| à

Adresse personnelle :

.....

Téléphone : |____| |____| |____| |____| |____|

Adresse électronique :

N° I.N.E :

N° étudiant (si déjà inscrit(e) à l'Université d'Angers) :

Dernier diplôme obtenu : Année :

Etudes éventuellement suivies en même temps que l'IEJ :

.....

Avez-vous déjà passé les épreuves du CRFPA ? OUI ☐ NON ☐

Si OUI, combien de fois : En quelle(s) année(s) :

Dans quel(s) IEJ ?

Profession (le cas échéant) :

Employeur :

Merci de bien vouloir préciser à **titre indicatif**, vos choix de matières pour votre année de cours à l'IEJ :

1. Épreuve pratique (admissibilité), entourez votre choix :

- Droit civil
- Droit des affaires
- Droit social
- Droit pénal
- Droit administratif
- Droit international et européen
- Droit fiscal

2. Épreuve de procédure (admissibilité) en fonction de l'épreuve pratique mentionnée au 3° qui a été choisie :

Epreuve pratique mentionnée au 3°	Epreuve de procédure	Cochez votre épreuve de procédure
Droit civil Droit des affaires Droit social	Procédure civile et modes alternatifs de règlement des différends	
Droit pénal	Procédure pénale	
Droit administratif	Procédure administrative contentieuse	
Droit international et européen Droit fiscal	Procédure civile et modes alternatifs de règlement des différends	
	Ou Procédure administrative contentieuse	

3. Une interrogation en langue vivante étrangère (admission)

- Anglais (obligatoire)

Fait à, le

Signature :

PIÈCES À JOINDRE OBLIGATOIREMENT AU DOSSIER :
(Pour le 31 décembre 2025 au plus tard, cachet de La Poste faisant foi)

Pour une première inscription à l'Université d'Angers :

- Une copie de votre attestation d'acquittement de la CVEC (cf. encadré ci-dessous) ;
- Fiche d'inscription dûment complétée à l'Université d'Angers (à télécharger) ;
- Une copie de votre attestation à la journée d'appel de préparation à la défense (JAPD) ;
- Une copie du dernier diplôme (ou attestation de réussite) de maîtrise, M1 (ou M2) de droit, ou un certificat de scolarité justifiant d'une inscription en M1 de droit ;
- Une attestation d'assurance de responsabilité civile pour l'année scolaire ;
- Une photocopie de la carte d'identité ou du passeport en cours de validité avec signature ;
- Une photo d'identité pour la carte étudiante ;
- Le règlement (voir page 4) à l'ordre de l'Agence comptable de l'université d'Angers.

Pour une réinscription :

- 1 photocopie de votre attestation d'acquittement de la CVEC (cf. encadré ci-dessous) ;
- 1 photocopie du dernier diplôme (ou attestation de réussite) de maîtrise, M1 ou M2 de droit (ou un certificat de scolarité justifiant d'une inscription en M1 de droit) ;
- 1 attestation d'assurance de responsabilité civile ;
- 1 photo d'identité pour la carte étudiante ;
- Le règlement (voir page 4).

Attention ! Le paiement de la **CVEC** est un préalable à votre inscription.

Cette contribution, d'un montant de 105 €, est due chaque année par les étudiants préalablement à leur inscription à une formation initiale, y compris à distance, dans un établissement d'enseignement supérieur. Lorsqu'un étudiant s'inscrit au titre d'une même année universitaire à plusieurs formations, cette contribution n'est due que lors de la première inscription.

Comment payer la CVEC ?

1. Connectez-vous ou créez-vous un compte sur **messervices.etudiant.gouv.fr** (onglet Inscription ou Connexion dans le bandeau vert en haut de la page)
2. Indiquez votre ville d'études
3. Acquitez-vous de votre CVEC, par paiement ou exonération (si boursier)
4. Obtenez votre attestation, à présenter à votre établissement lors de votre inscription

DROITS D'INSCRIPTION À L'IEJ :

L'IEJ donne droit à des cours d'actualisation, des devoirs et corrigés, des entraînements au grand oral, des conférences, une remise à niveau en anglais juridique, une plateforme numérique, un accès à la bibliothèque universitaire et à des stages conventionnés.

L'IEJ ouvre droit à bourse (circulaire du 2 juillet 2009).

LES TARIFS :

1. Étudiant(e) en formation initiale :

- ♦ **454€** (254€ d'inscription (étudiant jusqu'à 28 ans) + 200€ IEJ de droit à prestations spécifiques non remboursables en cas d'annulation de l'inscription)
- ♦ **200€** pour les étudiants boursiers (notification de bourse définitive à fournir obligatoirement)
- ♦ **420€** en cas de double inscription à la faculté (IEJ + M1 ou M2)

2. Étudiant(e) en formation continue :

Important : Si vous êtes salarié.e, en demande d'emploi, en reprise d'études, merci de prendre contact auprès de la **Direction de la Formation Continue (DFC), 19 rue René Rouchy, 49 000 ANGERS - Tél : 02.44.68.86.84 - Mail : formationcontinue@univ-angers.fr**

En cas de changement d'université, vous devez demander le transfert de votre dossier étudiant à votre faculté d'origine.

En cas d'aménagements nécessaires pour les cours d'actualisation et les entraînements, merci de nous faire part de votre notification au plus tard le 31/12/2025.

Ces documents seront transmis :

- Soit par voie postale en recommandé avec accusé de réception, à l'adresse suivante :

Université d'Angers
Faculté de droit, d'économie et de gestion
Secrétariat I.E.J
13 Allée François Mitterrand
BP 13 633 – 49 036 ANGERS Cedex 1

- Soit directement au secrétariat de l'I.E.J. (bureau 115 - 1^{er} étage) contre récépissé

